



## Stéphane PEU

Député 2<sup>e</sup> circonscription  
de la Seine-Saint-Denis

### Permanence parlementaire

121 rue Gabriel Péri  
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également  
lieu à Pierrefitte-sur-Seine  
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ [contact@stephanepeu.fr](mailto:contact@stephanepeu.fr)

### Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 Stephanepeu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 [stephanepeu.fr](http://stephanepeu.fr)



### Farid AID

Député suppléant  
[farid.aid.2014@gmail.com](mailto:farid.aid.2014@gmail.com)

# « Proposition de loi visant à surseoir à l'ouverture à la concurrence du réseau de bus de la RATP Un 1<sup>er</sup> rendez-vous raté avec le compromis » »

Mercredi 12 avril 2023

La première niche parlementaire<sup>1</sup> du groupe GDR-Nupes de la législature aura lieu le jeudi 4 mai prochain. À cette occasion, je suis le rapporteur d'une proposition de loi (n°995) visant à surseoir à l'ouverture à la concurrence du réseau de bus de la RATP en Île-de-France, dont la mise en œuvre est, pour l'heure, programmée au 31 décembre 2024.

## Une proposition de loi de compromis et transpartisane

Cette proposition de loi, issue notamment d'une tribune transpartisane publiée en mars 2023<sup>2</sup>, fait fi des positionnements sur le principe de la mise en concurrence des transports publics pour se concentrer sur le constat largement partagé de l'impossible mise en œuvre dans les délais fixés par la loi de décembre 2009 sur l'organisation et à la régularisation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports, de l'ouverture à la concurrence du réseau de bus prévue au 31 décembre 2024 pour la reporter de 4 ans soit au 31 décembre 2028.

## Examen de la proposition de loi en procédure de législation en commission

Pour permettre un examen de tous les textes déposés dans le cadre de la niche parlementaire, le groupe GDR-Nupes a fait le choix d'une étude en procédure de législation en commission de cette proposition de loi. L'examen a donc eu lieu hier soir en commission du développement durable.

## Un gouvernement qui refuse le compromis malgré les inquiétudes

Si le débat s'est effectué dans un climat respectueux, le gouvernement a fait montre d'un regrettable entêtement. Car si le principe d'un report a été acté, la durée de celui-ci est loin d'être satisfaisant. En effet, le gouvernement a estimé que 2 ans était suffisant pour surmonter les difficultés ce que nous contestons.

1 Journée réservée à l'initiative parlementaire des groupes de l'Assemblée nationale

2 <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/ratp-il-est-necessaire-de-surseoir-a-la-mise-en-concurrence-954003.html>

Alors si un vote à l'unanimité s'est in fine fait sur cette proposition de loi modifiée, les inquiétudes subsistent.

### **Un report de 4 ans qui se justifiait pleinement**

Cette proposition de loi cosignée par de nombreux députés de plusieurs groupes parlementaires, dont de la majorité, prévoit donc un report de 4 ans de cette ouverture à la concurrence passant ainsi du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2028.

Un report nécessaire au regard de l'état d'impréparation organisationnelles, matérielles, économiques et sociales qui ne sont assurément pas réunies pour l'échéance fixée. Le basculement du public vers le privé à cette date pourrait se traduire par un chaos pour les usagers et un transfert incertain pour les personnels. Les difficultés sont réelles et, comme nous y invite Jean Castex, président de la RATP, il ne faut pas prendre « à la légère » les inquiétudes des agentes et agents de la RATP<sup>3</sup>.

Un report pour garantir la réussite des JOP 2024. Le législateur ignorait en 2009, lors de l'adoption du calendrier de fin des monopoles de la RATP et de la SNCF, l'organisation des Jeux de Paris 2024. Or, la date du 31 décembre 2024 vient terriblement percuter celle des JOP 2024 comme l'indique le rapport d'étape publié en février de la mission parlementaire relative aux retombées des JOP 2024 sur le tissu économique local et les associations<sup>4</sup>.

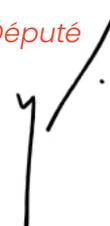
Un report pour dépasser la date des prochaines élections régionales car l'Autorité organisatrice des transports s'effectuant à l'échelle de la région, il serait normal que cette décision de mise en concurrence du réseau des bus soit mise dans le débat public à l'occasion de cette échéance démocratique.

### **Rendez-vous le jeudi 4 mai et après**

Désormais, et sauf si le gouvernement envisageait de déposer de nouveaux amendements, le vote final de cette proposition de loi aura lieu, sans débat, le 4 mai prochain dans l'hémicycle. Dans l'hypothèse où cette proposition de loi était adoptée, la vigilance restera de mise. Cette mise en concurrence du réseau de bus devra se faire dans le strict respect des agents concernés et des usagers et en garantissant un fonctionnement de qualité du réseau.

**Stéphane PEU**

Député



<sup>3</sup> <https://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/ouverture-a-la-concurrence-castex-appelle-a-ne-pas-prendre-les-inquietudes-des-agents-ratp-a-la-legere-29-01-2023-U7C2A5OFPRCH5GDIRMZIV657S4.php>

<sup>4</sup> <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/affaires-culturelles/missions-de-la-commission/retombees-jo2024>